

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 25 novembre 2021

Convocation du 19.11.2021

Présidence : Éric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET (Adjoint), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. BERNARDIN, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON.

Excusés : M. MERCADO, M. YANTOUR (procuration donnée à M. THOMAS), Mme SAVEY, Mme MICHON.

Absents : néant

M. Denis TAVEL a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 25 novembre 2021 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.

I – Vie associative

Mme EMEYRIAT Monique et M. JOSSERAND Philippe sont venus présenter l'association « Chemins et Patrimoine » en lieu et place de M. Pascal EMEYRIAT, Président, en déplacement, en vue du versement éventuel d'une subvention.

Cette association a pour but selon ses statuts :

« - Agir pour le développement de la randonnée et la pratique des sports de nature, pour le droit de libre circulation de tous randonneurs non motorisés et de toute la population, pour la sauvegarde et la conservation des chemins ruraux.

- Protéger et défendre la nature, les paysages et les milieux naturels dans leur globalité et leur diversité.

- Recenser, aménager et préserver les itinéraires et leur continuité pour randonner en tous lieux et toutes communes, sur toutes les voies et faciliter l'accès des propriétaires et randonneurs, notamment aux chemins ruraux.

- Représenter et défendre en tous lieux et auprès de toutes les instances, notamment en justice, les intérêts matériels et moraux des propriétaires, des randonneurs et usagers des chemins ruraux et de toutes voies, ainsi que toutes questions entrant dans le cadre de son objet.

- Défendre le patrimoine et l'environnement dans le cadre du développement durable. »

Il a été signalé aux intervenants que depuis la création de ladite association, la Collectivité n'a jamais été invitée aux assemblées générales et qu'elle n'a jamais été destinataire des comptes rendus. Il est précisé également que les instances d'élus (Commune – Grand Bourg Agglomération et Département) reconnaissent « Essartines Rando » depuis la création et pas « Chemins et Patrimoine » comme interlocuteur privilégié.

La remarque a été prise en compte pour l'avenir. De même la liste à jour du nouveau bureau devrait parvenir au Secrétariat de Mairie dans les prochains jours.

Après leur départ, le Conseil Municipal a souhaité se donner un temps de réflexion pour décider du versement ou non de la subvention sollicitée suivant le respect des conditions ci-après :

- organisation d'activités sur la Commune ;
- invitation de la Commune aux assemblées générales ;
- transmission du bilan d'activités et du compte rendu des assemblées générales à la Commune ;
- travail dans le respect de l'équipe municipale en place et cessation des différentes attaques notamment sur les réseaux sociaux.

II – Informations sur les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

4 dossiers de déclaration d'intention d'aliéner ont été traités sans formulation d'un droit de préemption à savoir :

- 2 terrains Hameau des Rippes (« le Clos de la Chapelle »)
- 1 logement immeuble la Morandière
- 65 Allée des Douvres.

III – Subvention au CCAS

Lors du vote du Budget Primitif 2021, une subvention de 2 060.00 euros avait été allouée en faveur du CCAS de la Commune ne sachant pas si les différentes activités allaient pouvoir avoir lieu en fonction de la crise sanitaire.

De part une amélioration du contexte, les après-midis récréatives ainsi que le banquet annuel ont pu être organisés. De ce fait, la subvention allouée devient insuffisante pour faire face aux dépenses relatives à ces manifestations.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 4 350.00 euros au profit du CCAS.

Pour ce faire, une décision modificative ci-dessous est votée à l'unanimité :

- article 022 dépenses imprévues : - 4 350.00 euros
- article 657362 CCAS : + 4 350.00 euros.

IV – Aménagement Route de l'école

Lors de la réunion du 9 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement de la Route de l'école et de confier à l'Agence Départementale d'Ingénierie 01 une mission d'accompagnement.

Un projet de convention est présenté à l'Assemblée pour définir l'étude de faisabilité dudit projet ainsi que le coût de la mission à savoir :

PRESTATIONS	TEMPS (jours)	COUT HT (euros)
Faisabilité	5,5	2 475,00 €
Réalisation d'esquisses graphiques pour l'aménagement d'un chemin d'accès sur la route de l'école à l'arrière de la salle polyvalente pour desservir le nouveau secteur créé : - Sécurisation de l'accès depuis la RD64b - Recalibrage et dimensionnement du chemin d'accès existant - Création d'un cheminement doux en établissant une continuité avec les cheminements existants - Réorganiser le stationnement sur le parking Sud de la salle polyvalente et déplacer la zone PAV	3,5	1 575,00 €
Estimations sommaires des propositions	0,5	225,00 €
Réunion de présentation y compris étude comparative, compte rendu et relevé de décisions	1,5	675,00 €
Total des prestations d'AMO HT	5,5	2 475,00 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention proposée.

V – Urbanisme

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté du 2 septembre 2021, la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU a été engagée. Cette modification est nécessaire à l'installation d'une résidence autonomie et d'un pôle services et tertiaires dans le secteur des « Jallatières ».

Le projet du dossier a été transmis le 9 novembre en Préfecture ainsi qu'aux différentes personnes publiques associées pour étude et remarques éventuelles.

Lorsque le délai de consultation aura passé, le projet de modification pourra être mis à disposition du public pour une durée de 30 jours à savoir du 23 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

VI – Occupation du domaine public

Deux nouveaux commerçants se sont manifestés pour venir s'installer à Certines dont un avec besoin en énergie. Par conséquent le Conseil Municipal complète sa délibération du 14 octobre dernier en fixant à 150.00 euros par installation le coût à destination de tous commerçants ayant besoin d'électricité.

Les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

VII – Transport scolaire

Suite à plusieurs dysfonctionnements concernant la fréquentation du transport scolaire, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 3 du règlement dudit service afin d'améliorer la gestion de la prise en charge des enfants dans le car pour leur sécurité.

VIII – Questions diverses

Le Conseil Municipal :

↳ a été informé :

- que le contrat de M. Franck CHAMONAL a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 en remplacement de M. Renaud GUY ;
- que Mme Fabienne BLANC, actuellement Adjoint Administratif à la Mairie de Tossiat, intégrera le Secrétariat de Mairie le 1^{er} Mars 2022 en vue du remplacement de la Secrétaire de Mairie ;
- que les pendrillons ont été installés sur la scène de la Salle Polyvalente ;
- que le nouveau véhicule du CPI a été réceptionné le 24 novembre ;
- que le nouveau site internet de la Commune devrait être mis en service prochainement ;

↳ a pris connaissance :

- de divers comptes-rendus d'assemblées générales d'associations communales ;
- de divers comptes-rendus de réunions et a été informé de l'avancement de divers dossiers ou projets à venir.

☞ Séance levée à 22 h 45 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion mercredi 15 décembre 2021 à 20h30

Fait à Certines, le 7 décembre 2021

Le Maire,
Éric THOMAS



NB : au vu du contexte sanitaire, la réunion aura lieu à nouveau à la Salle Polyvalente et à 20h30